

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 16 juillet 2009 sur le point d'exécution intermédiaire du programme d'investissements 2009 de RTE

Participaient à la séance : Monsieur Philippe de LADOUCETTE, président, Monsieur Michel LAPEYRE, vice-président, Monsieur Maurice MÉDA, vice-président, Monsieur Jean-Paul AGHETTI, Monsieur Eric DYEYRE et Monsieur Hugues HOURDIN, commissaires.

1. Observations de la CRE

En application de la délibération de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du 18 décembre 2008, RTE a transmis le 19 juin 2009 à la CRE l'état de l'exécution de son programme d'investissements pour le premier semestre 2009.

- 1.1 Lors de l'examen du compte-rendu d'exécution qui lui a été transmis par RTE, la CRE constate une hausse globale de 12,8 M€ du montant prévisionnel des dépenses d'investissements, qui s'établit à 1042,7 M€.
- 1.2 L'écart constaté, comparable à celui de l'an passé, témoigne des efforts engagés par RTE pour l'amélioration des prévisions budgétaires de RTE dans un contexte de poursuite de la hausse des investissements sur le réseau public de transport d'électricité.

2. Décision de la CRE

- 2.1 RTE ne demande pas de modification de son programme d'investissements. Après examen du dossier, la CRE confirme sa décision du 18 décembre 2008 d'approbation de ce programme.
- 2.2 Le bilan d'exécution du programme d'investissements 2009 sera présenté à la CRE au début du deuxième trimestre 2010.

Fait à Paris, le 16 juillet 2009

Pour la Commission de régulation de l'énergie,
Le président,

Philippe de LADOUCETTE